

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03. 35.B

Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'amélioration de la connaissance de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Charente et de ses affluents

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03. 35.B**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE L'ETAT DE L'EAU ET DES MILIEUX
AQUATIQUES DU BASSIN DE LA CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS**

En 2011, le RECEMA (Réseau complémentaire d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le fleuve Charente et ses affluents) a été lancé en complément des autres dispositifs de suivi de l'eau et des milieux aquatiques de la Charente et de ses affluents. Dans l'optique de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE Charente) notamment, ce dispositif constitue un élément essentiel de cohérence et d'uniformité pour une connaissance partagée.

Le GrandAngoulême a intégré en 2011 le groupement de commandes dont le coordonnateur est l'EPTB Charente (Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – Etablissement public territorial de Bassin) sous forme d'une convention multipartite, de façon à compléter, sur son bassin, les données caractérisant l'état de ses masses d'eau et l'impact de ses actions pour en retrouver et préserver durablement le bon état et permettre le développement pérenne et équilibré des usages qui y sont liés.

Par délibération n°4 B du 10 février 2011, le bureau communautaire a autorisé la signature de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour le suivi complémentaire mutualisé de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Charente et de ses affluents en lien avec le dispositif d'évaluation SAGE au titre de l'année 2011.

Pour l'année 2012, l'EPTB propose de partir sur les mêmes bases techniques qu'en 2011 : stations, paramètres et fréquences identiques mais augmentation de la fréquence de 4 à 6 pour les paramètres bactériologiques, ce qui permettrait de s'aligner sur la fréquence de suivi de ces paramètres sur l'aval du bassin en Charente Maritime.

Les conditions financières ont évolué par rapport à 2011. Le taux d'aide de l'Agence passe de 70 % (taux exceptionnel pour le lancement du dispositif en 2011) à 50 %. Une demande est en cours au nom de l'ensemble des EPTB et structures porteuses de SAGE en Adour Garonne pour que, dans le cadre du 10^{ème} programme d'aide de l'Agence (à partir de 2013), le taux de 70 % devienne pérenne dans le cadre des SAGE et donc pour le RECEMA.

Afin de compenser cette perte de financement en 2012, l'EPTB a décidé d'augmenter sa participation de 10 à 20 % et propose au GrandAngoulême de prendre en charge les 30 % restant, soit 857,83 € HT (en 2011, la participation du GrandAngoulême était de 20% pour un montant annuel de 495 € HT).

Pour mémoire, le montant total de cette étude est estimé à 52 000 € TTC.

La programmation définitive du RECEMA 2012 sera finalisée rapidement et les premiers prélèvements devraient intervenir à partir du 19 mars 2012.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 28 février 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements du GrandAngoulême précisés dans l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, la gestion et la valorisation de données des réseaux complémentaires aux dispositifs nationaux et départementaux d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente et de ses affluents en 2012, en rapport avec les actions mises en œuvre à l'échelon local et dans le cadre de la démarche SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

D'AUTORISER le coordonnateur à faire l'appel des fonds.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous les documents intervenant dans le cadre de son exécution.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mars 2012	<u>Affiché le :</u> 30 mars 2012